



Limoges, 17 février 2010

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É

Succès de la première émission obligataire en euros de Legrand

Legrand a lancé et fixé aujourd'hui avec succès sa première émission obligataire en euros pour un montant total de 300 millions d'euros à 7 ans. La date d'échéance est fixée au 24 février 2017 et le coupon à 4,25% par an.

Avec un livre d'ordre rapidement souscrit plus de 6 fois, la pleine réussite de cette émission illustre la confiance des investisseurs dans la stratégie, les fondamentaux et la structure financière du groupe.

Avec cette opération, Legrand diversifie ses sources de financement et allonge sensiblement la maturité de sa dette.

Legrand avait mandaté pour cette émission BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, JP Morgan et The Royal Bank of Scotland en tant que chefs de file et Société Générale et Goldman Sachs en tant que co-chefs de file.



C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É

Agenda financier

- Résultats du premier trimestre 2010 : **6 mai 2010**
- Assemblée générale des actionnaires : **27 mai 2010**

A PROPOS DE LEGRAND

Legrand est le spécialiste mondial des produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'information pour les lieux de vie et de travail. Son offre complète, adaptée aux marchés tertiaire, industriel et résidentiel internationaux en fait une référence à l'échelle mondiale. L'innovation et le lancement régulier de nouveaux produits à forte valeur ajoutée sont un des principaux vecteurs de croissance du groupe. Legrand a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros. La société est cotée sur Euronext et intégrée notamment aux indices SBF 120, FTSE4Good, MSCI World et ASPI (code ISIN FR0010307819). www.legrandelectric.com

Communication Financière :

Legrand
Frank Maccary
Tél : +33 (0)1 49 72 53 53
Fax : +33 (0)1 43 60 54 92
E-mail : frank.maccary@legrand.fr

Contact Presse :

Publicis Consultants
Vilizara Lazarova
Tél : +33 (0)1 57 32 86 46
Fax : +33 (0)1 57 32 85 84
E-mail : vilizara.lazarova@consultants.publicis.fr

Ce communiqué ne constitue pas une offre des obligations aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations ne peuvent être ni offertes ni vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement ou dans le cadre d'une exemption de l'obligation d'enregistrement. Legrand n'a pas l'intention de procéder à une offre publique aux Etats-Unis d'Amérique.